

Entre nous

UNTER UNS IN ZIMMERBACH

LE MOT DU MAIRE

Mes chers concitoyens,

L'orgue de notre église paroissiale donnait depuis un certain nombre d'années des signes de fatigue. Puis est arrivé le triste moment où il s'est complètement tu.

Depuis ce jour, son propriétaire le Conseil de fabrique de notre paroisse St Georges ainsi que plusieurs facteurs d'orgues sont à son chevet. Il faut savoir qu'il s'agit là d'un instrument intéressant, construit en 1913. Il avait été financé par des dons privés à l'époque de son installation et, entre cette date et celle d'aujourd'hui, l'orgue avait déjà subi plusieurs modifications. Vu son état alarmant, le Conseil de fabrique avait lancé, il y a deux ans, une première consultation auprès de différents réparateurs qualifiés. Après réception des offres, il s'est rendu compte très vite qu'à lui tout seul il ne pourrait pas faire face à la dépense.

C'est pour ces raisons financières que, le Conseil de fabrique m'a proposé de rétrocéder gratuitement l'orgue à la commune afin qu'elle puisse l'intégrer dans son propre patrimoine. J'ai accepté cette proposition en précisant toutefois que le financement ultérieur des travaux devra être réalisé en partenariat avec le Conseil de fabrique, le Conseil général et la Commune.

A cet effet, une demande de subvention a été adressée au Conseil général qui nous a alloué une aide de 6 412 €, à la condition que la restauration soit respectueuse du style d'origine de l'instrument.

Un cahier des charges détaillé a été demandé au Dr Jean-Christophe Tosi, expert auprès des Conseils généraux d'Alsace, et a été soumis ensuite à plusieurs facteurs d'orgues.

Le Conseil municipal, dans sa séance du 29 mars 2004, a accepté d'intégrer l'orgue dans le patrimoine communal.

A ce jour, nous attendons l'avis de M. Tosi afin d'arrêter d'un commun accord avec les Conseils municipal et de fabrique le choix du facteur d'orgues chargé de la rénovation.

Malgré une contribution conséquente du Conseil de fabrique et celle du Conseil général, une partie importante du coût de cette rénovation restera à la charge de la commune. C'est pourquoi, nous nous permettons de solliciter la générosité des familles de Zimmerbach pour nous aider à boucler le budget nécessaire et débiter au plus tôt la restauration. Ainsi, vous pourrez au plus vite réentendre à nouveau notre orgue « Rinckenbach » qui mérite largement vos dons. Je vous en remercie à l'avance et vous souhaite à tous de bonnes vacances.

Votre maire,

Emile OTTMANN

La restauration de l'orgue de notre église Un instrument presque centenaire

L'orgue situé en tribune dans l'église catholique de Zimmerbach est, selon la plaque qui figure comme « signature » à sa console, l'opus 136 de la manufacture Martin et Joseph Rinckenbach d'Ammerschwyr. Il a été construit d'après les listes des travaux de ces facteurs. Son buffet en partie en chêne, de style néogothique en harmonie avec celui de l'église, sort du célèbre atelier de menuiserie et d'ébénisterie Boehm, de Mulhouse. Cet orgue succède à celui qui avait été construit avant 1840 pour l'ancienne église de Zimmerbach, et dont on ne sait ce qu'il est devenu. En 1913, l'orgue Rinckenbach a été payé par cotisations volontaires. Il s'agissait d'un instrument modeste, mais bien adapté aux dimensions de l'église. Il comporte 13 jeux répartis sur deux claviers manuels et un pédalier, avec une traction pneumatique comme on le faisait alors.



Parmi tous les facteurs alsaciens qui construisaient des orgues à l'époque, la manufacture d'Ammerschwyr était certainement celle qui produisait la meilleure qualité, pour ses tractions pneumatiques (qui, bien entretenues et bien restaurées, fonctionnent encore très bien de nos jours) mais surtout par la qualité sonore des jeux, en dépit des matériaux utilisés et des pratiques quasi industrielles de cette entreprise. Ceci était certainement dû au talent d'harmoniste de Martin Rinckenbach (1834-1917), dont le fils Joseph (1876-1949) aura retenu les enseignements.

L'orgue de Zimmerbach est typique de leur production. Il comporte une palette sonore variée, caractéristique de ces

facteurs, en particulier dans les jeux de « 8 pieds » aux intensités et couleurs sonores très nuancées. Une telle diversité ne se rencontre guère que dans ces orgues, ce qui en fait toute la valeur. Il a traversé les deux guerres, offrant ses bons et loyaux services pour l'accompagnement des offices religieux de la paroisse.

Vers 1967/1968, sa composition a été légèrement modifiée par la manufacture Alfred Kern, de Strasbourg. A l'exception de ces modifications, mineures, l'orgue est intact, sa façade en zinc étant probablement d'origine. Mais, après bientôt un siècle d'existence, l'état d'usure de certaines parties rend son fonctionnement actuel aléatoire.

Compte tenu de son niveau d'authenticité, la commune a décidé de le conserver dans son état d'origine. Cette opération respectueuse de notre patrimoine bénéficie ainsi d'un soutien technique et financier, du Conseil général du Haut-Rhin, très attaché à mettre en valeur dans le respect de leur esthétique les orgues du département.

Les travaux qui vont être entrepris visent à le remettre en parfait état de fonctionnement, et tel que les facteurs Martin et Joseph Rinckenbach l'ont construit en 1913. Espérons que cette importante opération lui permettra de servir à nouveau pour ... un siècle !

Dr Jean-Christophe TOSI

SOMMAIRE



	PAGE
Le mot du maire	
La restauration de l'orgue	1
Les décisions du conseil municipal	
Informations pratiques	2
La réforme du nom de famille	3
L'orgue, l'âme du village	4-5
La drogue • Le TCZ	
Le directeur d'école s'en va	6
Expositions de tableaux et sculptures de Claude GAGEAN	
Le Pôle Gérontologique	7
L'état civil • Texte en alsacien	
L'agenda • Les mots croisés	8

Les principales décisions de votre conseil municipal

Entre les mois de septembre 2003 et de février 2004, voici les décisions qui ont été arrêtées par votre conseil municipal.

• LE 6 OCTOBRE 2003

Périmètre du site Natura 2000

Le conseil municipal n'émet aucune objection au projet de périmètre de la zone spéciale de conservation des « collines sous-vosgiennes du Haut-Rhin » et précise que c'est en priorité aux communes concernées de donner leur accord.

Création d'un Syndicat Mixte à Vocation Unique (S.M.V.U.) suite à la création de la Communauté d'Agglomération de Colmar

Le conseil municipal prend acte du projet de création de la Communauté d'Agglomération de Colmar et par voie de conséquence des modifications nécessaires, notamment dans le cadre de l'assainissement géré jusqu'à présent par le S.I.V.O.M.

Il approuve les modalités de sortie des communes d'Ingersheim, Turckheim et Wintzenheim de ce syndicat. Il approuve l'évolution de ce syndicat vers une structure de S.M.V.U. en vue de la gestion de l'assainissement collectif de Katzenthal, Niedermorschwihr, Trois-Epis et Zimmerbach.

Un nouveau commerce ambulant à Zimmerbach

Le conseil municipal accepte le stationnement d'un commerce ambulant pour la « vente de pizzas et de tartes flambees ».

• LE 17 NOVEMBRE 2003

Affaires scolaires

Le conseil municipal fixe le montant des crédits accordés à l'école Charles Perrault à raison de 39 € par élève.

Variation de l'indice de fermage

Le conseil municipal décide d'appliquer la variation positive de 0,50% au loyer de la chasse soit 5 908,32 € pour 2004.

• LE 23 FÉVRIER 2004

Délégué au Comité consultatif communal des sapeurs-pompiers volontaires de Zimmerbach

Le conseil municipal décide de nommer M. Henri Ottmann pour remplacer Mme Christine Klein démissionnaire en qualité de déléguée du Comité consultatif communal des sapeurs-pompiers volontaires de Zimmerbach et de son mandat de conseillère municipale.

Regroupement pédagogique intercommunal

Le regroupement pédagogique intercommunal prendra effet à la rentrée 2004/2005. Il concerne les élèves de CP, CE 1, CE 2, CM 1 et CM 2. Les enfants de maternelle resteront scolarisés dans leurs villages respectifs. Les classes seront à deux niveaux au maximum et la répartition des élèves sera revue chaque année pour agir au mieux dans l'intérêt des enfants.

Nouveaux statuts du Syndicat Intercommunal d'Enlèvement des Ordures Ménagères des Environs de Colmar

Le conseil municipal adopte la modification des statuts. Il nomme M. Alphonse Meyer et M. Jean-Jacques Pierrez délégués titulaires et M. Henri Ottmann délégué suppléant.

Une nouvelle rue à Zimmerbach

Le conseil municipal décide de nommer la rue du « Kiesgrubenweg » : rue des Châtaigniers. Sur la plaque de rue en dessous de cette dénomination sera précisé « anciennement Kiesgrubenweg ».

Dorénavant lors du renouvellement des plaques de rue, le nom du lieu-dit ou sa traduction sera systématiquement mentionné.

INFORMATIONS PRATIQUES

EMMAÛS CERNAY



Emmaüs Cernay est implanté 4 avenue d'Alsace depuis 1955.

La Communauté accueille une cinquantaine de Compagnons qui vivent et travaillent sur place.

Accueil :

Toute personne en difficulté est accueillie à la Communauté sans restriction (âge, origine, temps de présence,...) à condition de participer au travail collectif.

Travail :

L'activité de la Communauté consiste :

- À ramasser **gratuitement** du matériel chez les particuliers ou collectivités (3 camions circulent tous les jours) ;
- À valoriser ce matériel pour le présenter dans la salle de vente.

Le produit de la vente permet à la Communauté d'autofinancer ses besoins (logement, nourriture, encadrement,...) et de générer des actions de solidarité vers des plus démunis.

Solidarité :

10% des ressources sont affectés aux solidarités locale, nationale et internationale (aide matérielle et financière).

Nous remercions toutes les personnes qui ont déjà fait appel aux services d'Emmaüs. Grâce à elles, la Communauté apporte un plus de justice et d'humanité dans ce monde.

UN GRAND MERCI À TOUS

Pour les personnes qui ne connaissent pas encore Emmaüs Cernay, nous les informons que :

- Les ramassages sont gratuits : il suffit d'appeler le 03 89 75 45 35 aux heures de bureau (8h à 12h et 14h à 18h) ;
- Les dépôts peuvent s'effectuer du lundi au samedi ;
- La salle de vente est ouverte au public : le samedi de 8h à 11h45 et de 13h45 à 17h ainsi que le mercredi de 13h30 à 17h.

Vous y trouverez à des prix modiques : meubles, électro-ménager, lampes, livres, vêtements, tissus, literie, bibelots, jouets, etc...

« Devant toute humaine souffrance, selon que tu le peux, emploie-toi non seulement à la soulager sans retard, mais encore à détruire ses causes »

LA REFORME DU NOM DE FAMILLE (LOI DU 04/03/2002 ET DU 18/06/2003)

La loi du 04 mars 2002 qui devait entrer en vigueur le 1er septembre 2003 modifie considérablement, les règles antérieures puisqu'elle intègre la **possibilité de transmission du nom de la mère.**

Le principe est simple : les enfants pourront porter le nom de leur père ou de leur mère ou les deux ensemble et les transmettre à leurs propres enfants.

Les règles d'application varient bien entendu selon l'âge de la personne concernée par ce nom. Chaque parent ne pourra transmettre qu'un seul nom à ses descendants.

Il convient d'être prudent et de considérer que cette loi peut encore être repoussée ou modifiée. Son entrée en vigueur est prévue pour le **1er janvier 2005.**

ENFANT À NAÎTRE OU ADOPTÉ

Le nom dévolu au 1er enfant vaut pour les autres enfants communs.

Pour une reconnaissance simultanée :

Lorsque les deux parents reconnaissent (ou adoptent) l'enfant simultanément, ils décident ensemble de son nom de famille, c'est-à-dire, **soit le nom du père, soit le nom de la mère ou les deux noms accolés dans l'ordre de leur choix.**

En l'absence de déclaration conjointe des parents ou en cas de désaccord entre eux, **c'est le nom du père qui est choisi.**

Pour une reconnaissance successive :

L'enfant prend le nom de celui de ses parents qui l'a reconnu le premier.

Toutefois si, pendant sa minorité, ses parents le souhaitent, ils peuvent par déclaration à l'officier d'État civil demander qu'il porte le nom de son autre parent ou les deux noms accolés.

Pour les beaux-parents :

Si l'enfant n'a de **filiation établie qu'à l'égard de l'un de ses parents**, l'époux de ce parent peut avec l'**accord du parent**, par déclaration à l'officier d'État civil lui conférer son nom seul ou accolé.

RÈGLE TRANSITOIRE : ENFANTS DE MOINS DE 13 ANS

Dans les 18 mois suivant l'entrée en vigueur de cette loi (donc jusqu'au 30 juin 2006), les parents exerçant l'autorité parentale peuvent demander par déclaration conjointe à l'officier de l'état civil, que l'**ainé de leurs enfants communs** lorsque celui-ci a moins de treize ans au 1er septembre 2003, porte en seconde position le nom de son autre parent.

Un nom de famille identique est attribué à tous les enfants communs.

Source :

http://www.cyber-avocat.com/rubriques/famille/reforme_nom.html



L'ORGUE, ELEMENT DE L'ÂME DU VILLAGE

« L'Alsace pays des orgues... » le mot, comme les contes de fées et les chansons populaires, est devenu anonyme... Il recèle cependant une vérité encore fort répandue au milieu du 19^e siècle, l'orgue étant nécessaire pour chanter la gloire de Dieu.

Aujourd'hui, beaucoup de nos orgues sont silencieuses soit par manque d'organistes soit tout simplement par insuffisance de moyens financiers pour les restaurer ou les remplacer.

Le rôle de l'orgue dans l'existence de l'homme

Il faut admirer nos ancêtres fiers et généreux qui vivaient parfois fort modestement mais qui répondaient avec courage aux problèmes essentiels – se nourrir, se vêtir, se loger –, et renonçaient à des « comforts » en donnant leur obole en vue d'un but qui conférait un sens à leur vie. L'orgue a ainsi joué un rôle extraordinaire dans l'existence des hommes.

En 1838, Joseph Callinet, facteur d'orgues qui a marqué le style alsacien, rend témoignage qu'en Alsace on en jouait tous les jours ou presque. On raconte qu'un curé outré par ses paroissiens a interdit l'orgue pendant trois semaines ; la mesure a porté, les paroissiens se sont sentis punis. L'orgue faisait partie intégrante de leur quotidien.

L'orgue à ZIMMERBACH(*)...

« Il y avait à Zimmerbach, un orgue mystérieux datant d'avant 1840. Il devait être bon, car on le remonta dans l'église neuve en 1878 avec de nouveaux jeux et selon certaines sources, il était encore là en 1911 avant d'être déménagé au couvent d'Ottmarsheim, mais on n'y retrouve pas trace.

Les frères Rinckenbach d'Ammerschwihr proposèrent dès le 20 octobre 1900 un orgue neuf à transmission pneumatique et sommiers à membrane ».

Actuellement notre orgue est muet...

Des experts au chevet du malade...

Une délégation de la Commission d'art sacré du diocèse de Strasbourg a établi dès le 20 février 2002 un diagnostic sur les signes de faiblesse alarmante de l'instrument.

La dégradation était, semblerait-il, inévitable en raison de la transmission pneumatique ; elle n'était que retardée par les bons soins des organistes qui se sont toujours efforcés de remettre en état ce qui était possible...



Le Docteur Jean-Christophe Tosi a également examiné de façon approfondie notre « centenaire ». Son analyse du 11 février 2003 souligne sa défectuosité certaine tout en relevant que l'instrument est resté très proche de son état d'origine, qu'une bonne restauration pourrait lui rendre. Compte tenu de son niveau d'authenticité, notamment sa traction pneumatique et son style de facture

typiquement alsacien, il serait fortement recommandé, selon l'expert, de restaurer l'instrument actuel et non de procéder à une reconstruction fondamentale, étant bien précisé que, si cette dernière solution était retenue, elle ne pourrait bénéficier d'aucune aide financière de la part du Conseil général du Haut-Rhin.

Plusieurs facteurs ont par ailleurs « visité » l'orgue. Les estimations financières varient, bien entendu, en fonction des alternatives envisagées :

Coût estimatif :

- Restauration : 80 000 € H.T.
- Reconstruction : 100 000 € H.T.

Consultations des entreprises en vue de la restauration

Un cahier des charges établi par l'expert susvisé a été récemment transmis à différents facteurs susceptibles de procéder aux travaux de restauration de l'orgue. Dès réception de ces documents portant soumission, il sera procédé à l'examen des propositions avec l'assistance de la Direction du patrimoine du Conseil général et les organistes.

Notre orgue, comme tant d'autres, a ses titres de noblesse, n'a-t-il pas accompagné pendant des décennies nos joies et nos peines et celles de nos aînés. Son silence actuel est comme une interrogation à notre égard. Devons-nous baisser les bras, le pouvons-nous ? Je ne pense pas. Certes, la charge financière qui nous incombe est lourde et le Conseil de fabrique ne pourra l'assumer seul.

LE DOSSIER

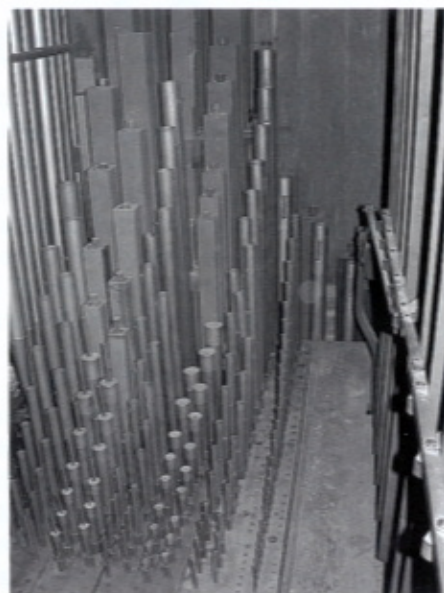


En ce qui concerne notre orgue, nous vivons sur l'acquis, sur le capital vaillamment constitué et transmis par nos ancêtres. Nous avons donc des devoirs !

Beaucoup de personnes m'ont demandé de persévérer. Leurs encouragements ont souvent été accompagnés d'un don en faveur de la restauration envisagée. Merci à eux, merci à vous pour votre générosité future que nous serons inévitablement conduits à solliciter.

(*) Sources «ELSASS das Land der Orgeln im 19. Jah. Chanoine Médard BARTH»

Charles MERKEL
Président du Conseil de fabrique



LA VIE ASSOCIATIVE, CULTURELLE ET SCOLAIRE

Attention !

Les drogues dites douces ne sont plus ce qu'elles étaient !

Beaucoup l'ignorent, mais le « petit joint » réputé inoffensif dans les années 1970, peut, de nos jours, se révéler plus dangereux que tout ce que parents et adolescents imaginent.

Quelques familles de notre village ont récemment exprimé leur désir de voir organiser à Zimmerbach une soirée d'information quant aux drogues actuelles, qu'elles soient chimiques, comme l'ecstasy, ou végétales, comme le cannabis.

Très désireuse d'aider les parents dans leur difficile mission, la municipalité a demandé à la Gendarmerie de bien vouloir, à la rentrée, venir faire le point lors d'une conférence-débat. Monsieur l'Adjudant Burdloff, grand spécialiste de ces problèmes dans notre secteur, sera là pour répondre à vos questions.

La date exacte de cette rencontre sera précisée par voie de presse et publiée sur les panneaux d'affichage municipal.

Ouverte à tous et gratuite, cette soirée nous permettra de regarder la réalité en face, et de prendre ensuite des décisions en toute connaissance de cause.



Brèves de courts au Tennis Club

Dopées par les rayons printaniers, les petites balles jaunes, au repos forcé durant l'hiver, ont fleuri sur les courts zimmerbachois. Muscles et cordages tendus à l'extrême, les spécialistes des smash, lob, lift, volée et ace ont réinvesti leur territoire de prédilection, certains préparant déjà avec ardeur le prochain tournoi interne. La concurrence s'annonce d'ailleurs rude pour les vainqueurs 2003, Thierry Pier, Ludvine Brunella et Florian Bosser, qui auront fort à faire pour conserver leur "pole position".

Les équipes engagées en compétition ont également repris leur entraînement en plein air et chaque vendredi entre 17h et 19h, les courts résonnent du bruit mat des balles frappant les cordages. En terme de résultats, la saison passée n'a pas apporté de changement notable : l'équipe masculine I a assuré son maintien en division 2 en se classant 3ème/6 ; l'équipe masculine II terminant 5ème/6 est restée en division 3, tandis que l'équipe féminine obtenait la place de 5ème/6.

Les compétiteurs ne sont toutefois pas les seuls à souffrir sur les surfaces de jeux. Les jeunes de l'école de tennis ont eux aussi retrouvé le chemin des courts

et le dur apprentissage des revers et coups droits. La cuvée 2004 semble tout aussi prometteuse que celle de la saison passée dont le taux de réussite aux tests de niveaux méritait bien que l'on salue ici les efforts fournis par ces jeunes joueurs en rappelant leurs excellents résultats :

Test d'entrée :

Léo Garvey, Caroline Johnson, Robert Johnson, Ludvine Losito, Emilie Ottmann, Maxime Staehly.

Balle jaune :

Antoine Flickinger, Mylène Jovkovic ;

Balle orange :

Simon Flickinger, Anaïs Kempf, Marjolaine Losito, Charlène Obrietan, David Ottmann.

Balle verte :

Maxime Couplet, Hugo Daubias, Simon Flickinger, Marion Hattermann, Benjamin Huin, Charlène Obrietan, Valentine Paul.

Balle rouge :

Manon Haag, Céline Kuentzmann.

Raquette :

Emilie Denis, Aurélie Haag.

A tous bonne saison 2004 et rendez-vous fin septembre autour du traditionnel verre de l'amitié.



Monsieur le Directeur d'Ecole s'en va !

A la rentrée M. Michel Musslin ne sera pas là pour assister à la réalisation d'un projet qui lui était cher, celui du regroupement scolaire avec Walbach. A l'heure des premiers transports scolaires vers le village voisin, il sera à la retraite et peut-être même en voyage... Zimmerbach va perdre là un Directeur qui s'est dévoué corps et âme pendant près de vingt ans à sa mission scolaire et, avec la même loyauté, à la vie associative du village... Les parents d'élèves l'ont d'ailleurs bien compris et l'ont toujours soutenu dans les nombreuses actions qu'il a entreprises notamment avec les Blainvillais.

Né dans notre vallée, après un bac passé en 68, il intègre l'Ecole Normale de Colmar. Après le service militaire, un poste lui est confié dans le Sundgau, poste qu'il a conservé durant une dizaine d'années. Cet homme fidèle a ensuite été muté chez nous en 1987. Au fil du temps, ses fonctions de direction ont grignoté chaque jour davantage sa vie privée. Ses loisirs se sont fait de plus en plus rares. Trouve-t-il, malgré la charge, un peu de temps pour l'un de ses hobbies, ce temps est aussitôt reconverti en outil pédagogique !

Ainsi, une maquette va servir à préparer une excursion au Mont Sainte-Odile, un voyage va alimenter le cours d'histoire ou celui de géographie. Il est d'un dévouement sans limite à sa tâche.

Très conscient de ses responsabilités il sait que l'école, dans la vie d'un être humain, est un de ces lieux déterminants où, à côté des grands enseignements, un « petit quelque chose en plus » peut donner à l'enfant une chance supplémentaire d'évoluer dans la bonne direction. C'est pourquoi il y a mis toute son énergie jusque, dit-il, « à en faire parfois un peu trop, peut-être... ».

Maintenant il va pouvoir se consacrer à lui-même. Il va pouvoir courir la montagne vers les sommets, affronter des adversaires sur un échiquier, aller tâter de ses limites et prendre plaisir à les dépasser. Il va voyager, en rapporter des images, relire ses bandes dessinées mais surtout, c'est certain, se découvrir encore de nouvelles compétences. Nous lui souhaitons de tout cœur la parfaite réussite de cette nouvelle tranche d'existence.

EXPOSITIONS

"Claude GAGEAN ... VIT ET TRAVAILLE ICI... 2004"

du 21 mai au 27 juin

Nous tenterons de faire découvrir l'artiste et son cheminement personnel à travers son œuvre, sous la forme d'une rétrospective (1963 à 2004), en essayant de montrer l'évolution, la richesse créatrice et la diversité produite tout au long de la trajectoire de sa vie artistique et personnelle.

Quelques informations, chiffres et quelques dates :

Cette « biennale » qui se déroulera simultanément dans sept communes, permettra à chacun de découvrir et de s'initier à « l'art vivant ». Grâce à la volonté des élus et des organisateurs, cette manifestation ambitieuse permettra de faire coopérer activement l'ensemble de la population, les associations, écoles, entreprises, et bien entendu les artistes locaux pour nous permettre d'en assurer le succès et la réussite, mais aussi de mieux comprendre l'importance de l'art et des artistes dans notre proximité.

Plus de 200 tableaux et sculptures seront présentés dans sept communes :

- HERRLISHEIM : Mairie* et à la Salle St Michel
- HUSSEREN-LES-CHATEAUX : Mairie et à l'Hôtel Husseren-les-Châteaux
- OBERMORSCHWIHR : Mairie* et au narthex de l'abbaye de Marbach
- VOEGTLINSHOFFEN : Mairie* et à la piste de quilles
- TURCKHEIM : Mairie* et à la salle de la décapole
- WALBACH : Salle du conseil municipal de la Mairie
- ZIMMERBACH : Mairie* et à la salle d'exposition

* Dans les mairies, les œuvres seront présentées dans les locaux qui accueillent du public aux heures habituelles d'ouverture.

Deux vernissages sont organisés à :

1^{er} vernissage à Turckheim, Walbach et Zimmerbach en partenariat, le vendredi 21 mai 2004 à 18h30, salle de la décapole de l'Hôtel de Ville de Turckheim, et

2^{ème} vernissage au narthex de l'abbaye de Marbach à Obermorschwihr le dimanche 23 mai 2004 à 11h00 en partenariat avec les communes de Herrlisheim, Husseren-les-Châteaux et Voegtlinshoffen.

En parallèle, se dérouleront de nombreuses manifestations : conférences, concert, actions en milieu scolaire, formation destinée à des artistes des communes participantes. Vous trouverez le programme détaillé des manifestations et des horaires d'ouverture des expositions dans votre mairie.

Patrick KOCHERSPERGER

Les peintures de David GRANDMAIRE

Après deux années d'absence, David Grandmaire revient à la peinture. Il a réservé sa première exposition aux habitants de notre village, dans lequel il vient de s'installer.

Cet artiste s'adonne à la peinture à l'huile depuis plus de dix ans maintenant. Il puise son inspiration dans les paysages de la région mais également dans les endroits qu'il visite tout au long de l'année (Bretagne, Sud-Ouest,...).

Il ne cherche pas à traduire ce qu'il voit mais plutôt ce qu'il ressent tout en respectant l'esprit du paysage. Ainsi vous avez pu apprécier les compositions très joyeuses et colorées lors de l'exposition qui s'est tenue du 22 au 31 mai 2004 dans les locaux de l'ancien Crédit Mutuel.



Renseignements : 03 89 71 15 08

ou par email : artistepeintre@libertysurf.fr

Vous avez la possibilité de visiter l'atelier sur rendez-vous, et de vous informer sur ses dernières créations sur le site Internet de l'artiste : <http://www.grandmaire.net>

PÔLE GÉRONTOLOGIQUE DE LA VALLÉE DE MUNSTER

Le rôle :

Le Pôle Gérontologique est un centre d'informations, un lieu d'accueil et d'écoute, de conseils et d'aides pour les retraités, les personnes âgées et leurs familles.

Il s'adresse à :

Ce service social s'adresse à toute personne retraitée, quelle que soit sa caisse de retraite.

Le Pôle Gérontologique se veut être proche des préoccupations quotidiennes et des attentes de la population âgée. L'objectif principal est d'assurer le maintien et le développement de la qualité de vie à domicile ou en établissement.

Il offre un service social assuré par :

Camille Rochat, Assistante Sociale, Estelle Dammak, Conseillère en Economie Sociale et Famille et le secrétariat par Sylvie Guhring et Nadine Dietrich.

Le fonctionnement :

Accueil - secrétariat installé au 1a, Impasse Roesch à Turckheim.

Ouverture des bureaux : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h.

Accueil - permanence d'une assistante sociale assurée à Munster, 11 rue Saint Grégoire, permanence sur rendez-vous au 03 89 30 23 16. Sur votre demande, l'assistante sociale peut se déplacer à votre domicile.

Le champ d'action :

Le Pôle Gérontologique s'adresse aux habitants des communes de :

- BREITENBACH • ESCHBACH-AU-VAL • GRIESBACH-AU-VAL
- GUNSBACH • HOHRD • LUTTENBACH • METZERL • MITTLACH
- MUHLBACH-sur-MUNSTER • MUNSTER • SONDERNACH
- SOULTZBACH-LES-BAINS • SOULTZEREN • STOSSWIHR
- WALBACH* • WASSERBOURG • WIHR-AU-VAL • ZIMMERBACH*

* Canton de Wintzenheim

UNSERI ORJEL ISCH KRANK...

LE BAUME DU DIMANCHE S'EST RENOUVELÉ A ZIMMERBACH...

Ja, liawi Zimmerbacher, unseri Orjel isch krank
 Sie schpielt nim richtig, das isch allerhand
 S'isch zum verschteh, denn das liawa Inschtrumant
 Isch älter wore, un isch fascht am And
 As fahlt an Luft, un noch viel anderi Sache
 S'isch hechsti Zitt, dass eber ebs duat mache
 Dia Orjel brucht umbedingt à Jungheitskür
 Natierlig koscht das viel Gald, so n'a Reparatur
 S'wurd auj Zitt koschte, fer das Gald finde
 Awer wenn sich alli anschtranga un verbinde
 Un wenn e so vu «owe»..., à venig Hilf gat kumme
 Kent unseri Orjel, a zweiti Jugend bekumme
 Johrelang het sie gschpielt un uns Frait gschankt
 Un erscht wenn sie nim schpielt wurd dra gedankt
 Drum sott mir alli, mache was isch in unsera Macht
 Dass unseri Orjel, an da Fäschter weder mitmacht
 As gibt a «Schprechwort»... (d'Elsasser saje's altz)
 A Kerich ohne Orjel... Isch wie a Supp ohne Saltz

ROBI



L'ETAT CIVIL

(du 31/10/2003 au 30/04/2004)

Nos vœux aux jeunes mariés :

Julien CAMUS et Céline PARMENTIER,
 le 6 février 2004

A VOS CRAYONS !

Solution du mot croisé du bulletin n° 17

Le mot gagnant : OBSCHEL

Ils ont trouvé la bonne réponse : Michel BINDER, Blanche FEYHL, Gérard HESS,
 Paul KAYSER, Véronique KAYSER, Françoise KRAFFT, Léonie OTTMANN,
 Marina SCHANDELMEYER, Geneviève SCHOEPPER et Jean-Rémy SCHOEPPER.

A l'issue du tirage au sort, M. Michel BINDER a été l'heureux gagnant. Il s'est vu remettre un livre de Paul ESCHBACH lors des vœux du maire.

Ce jeu est ouvert aux enfants scolarisés en école primaire

A VOS AGENDAS

JUIN 2004

- 5 Soirée barbecue (Sapeurs-pompiers)
- 20 Déjeuner dansant de la fête des Pères (Sapeurs-pompiers)
- 1er Exposition de tableaux et
 au 27 sculptures de Claude GAGEAN

JUILLET 2004

- 16 Matin, arrivée de nos jumeaux normands (Comité de jumelage)
- 18 Soir, départ de nos jumeaux normands (Comité de jumelage)

AOUT 2004

- 22 Challenge du Hibou (Pétanque Club du Val-Saint-Grégoire)

SEPTEMBRE 2004

- 12 Exposition des voitures et motos anciennes (Associations de Zimmerbach ; Commission Culturelle)

DECEMBRE 2004

- 11 Animations de Noël (Comité des et 12 Fêtes)

Mots croisés proposés par
 Michel MUSSLIN, Directeur de l'Ecole
 Charles Perrault de Zimmerbach

HORIZONTALEMENT

- 1) A Zimmerbach, on en trouvait dans d'anciennes mines. Interjection exprimant l'admiration.
- 2) C'est un conteur très connu par les élèves de l'école de Zimmerbach. Pronom indéfini.
- 3) A Zimmerbach, cette roche était exploitée par les tulleuses Sturm. Participe passé du verbe être, au féminin.
- 4) Font se gratter les chiens. Pour construire une cocotte, il faut le faire plusieurs fois avec son papier.
- 5) « Ainsi soit-il » à la Messe. C'est mon nom avant de devenir un saumon adulte.
- 6) Les avions modernes volent grâce à ces moteurs-là. République française (abréviation).
- 7) Dont on se sert souvent. Il en faut au moins une pour résoudre une question.

VERTICALEMENT

- A) Participe passé du verbe paraître.
- B) Partie intérieure de la main (au pluriel).
- C) On peut le lancer ou le faire rouler.
- D) Nécessité d'agir rapidement.
- E) Rond coloré au milieu de l'œil. La tôle sans voyelles.
- F) Dans le Jura, entre deux monts. Note de musique, souvent accompagnée d'un bémol.
- G) A Zimmerbach, la principale en est une. Pronom synonyme de « je ».
- H) Un élève au début. 3e personne du singulier du présent du verbe pondre.
- I) Un célèbre héros suisse, champion de l'arbalète.
- J) Sa capacité est égale à 100 centilitres.
- K) Pioche utilisée autrefois dans les vignes.
- L) Organe des sens.

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L
1			10		28		31			25	11	3
2			8			36		17	22	9		40
3						39	35	15	1			
4		21			13	18				16		
5	20			26	23			5		7		38
6	33	32		24	4		12	2	34		19	
7	6	27		14				29		30	37	

A l'aide des 40 lettres et blancs numérotés dans l'ordre, reconstituez la morale d'une fable de La Fontaine.

Reportez ce mot sur papier libre et déposez-le dans la boîte aux lettres de la mairie au plus tard le **31 juillet 2004**. Un tirage au sort parmi les bonnes réponses désignera le gagnant qui se verra récompensé de sa perspicacité.

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14
				15	16	17	18	19	20	21	22		
23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34		
				35	36	37	38	39	40				

Ont participé à la rédaction :

Bernard ARNOLD, Myriam BAERENZUNG, Brigitte BUTTERLIN,
 Beatrice DENIS, Paul ESCHBACH, Monique FAVIER, Olivier HERTRICH,
 Pierre HUIN, Robert HUMMEL, Patrick KOCHERSPERGER,
 Jean-Claude MAURER, Charles MERKEL, Anne MULLER, Jacques MULLER,
 Michel MUSSLIN, Emile OTTMANN, Jean-Jacques OTTMANN,
 Jean-Jacques PIERREZ, Dr Jean-Christophe TOSI et Pierre WITTMER.